France : Près de 25 000 mineures protégées par l’OFPRA en raison d’un risque d’excision dans leur pays d’origine

21/08/2026 à 5h42



ENQUÊTE – Près de 139 000 femmes excisées vivraient aujourd’hui en France. Si aucune pratique active n’est recensée sur le territoire, certaines jeunes filles restent exposées lors de séjours à l’étranger. À l’heure des départs en vacances, le gouvernement a lancé une campagne nationale de prévention de ces violences.

À l’été 2007, Fatoumata, alors âgée de 9 ans, s’envole pour la première fois vers la Gambie avec ses parents. Née en Picardie, elle est issue d’une famille originaire du Sénégal et de Guinée, dont certains membres vivent en Gambie. Quelques jours après son arrivée, au petit matin, sa grand-mère vient la réveiller et lui lance : *«Nous allons faire un tour, toutes les deux.»* Fatoumata, qui ne parle pas le mandingue, la langue de son aïeule, la suit sans se poser de questions. Elles s’arrêtent devant une petite cabane située à quelques mètres de la maison familiale. À l’extérieur, des femmes attendent

avec leurs bébés dans les bras, tandis que d'autres, hachettes à la main, s'affairent autour d'elles. *«Je voyais du sang partout : je ne comprenais rien, j'étais terrorisée»*, se souvient-elle. Fatoumata est alors saisie, déshabillée et maintenue malgré ses cris. Elle perd connaissance. À son réveil, elle est allongée sur le ventre, à l'intérieur du cabanon. L'excision a été pratiquée. Sa grand-mère applique une compresse sur la plaie, puis de la bouse de vache en guise de désinfectant. *«Elle m'a fait comprendre que ça devait rester entre nous et que je ne devais surtout pas en parler»*, confie-t-elle.

En France, l'ampleur de la menace reste difficile à estimer. *«Fin 2024, 24 791 mineures relevaient de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) en raison d'une exposition à un risque de mutilation sexuelle, dont 3 571 au cours de la seule année 2024»*, indique le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations. Ces jeunes filles font l'objet d'un suivi médical régulier : un certificat attestant l'absence d'excision doit être établi, puis renouvelé tous les cinq ans. En cas de refus de l'examen ou de constat d'une mutilation, l'Ofpra peut saisir les services de protection de l'enfance et le parquet. Lorsque le risque est jugé imminent, le dispositif peut aller jusqu'à empêcher la mineure prise en charge de quitter le territoire. Reste que les bénéficiaires de cette protection ne représentent qu'une partie des victimes potentielles. Pour approcher cette population plus largement, l'étude MSF-MAP s'appuie sur le pays de naissance : elle recense ainsi 28 521 mineures vivant en France hexagonale et nées dans l'un des 31 pays considérés comme à risque. Parmi elles, 10 688 auraient déjà subi une mutilation sexuelle. Le chiffre des 139 000 femmes excisées résidant en France repose quant à lui sur une extrapolation à partir des taux de prévalence observés dans les pays d'origine. *«Ce bilan est en hausse, notamment en raison de l'arrivée sur le territoire de certaines femmes déjà excisées*

dans leur pays d'origine», rappelle Fatoumata Sylla. Avant d'ajouter : *«Il faut bien comprendre qu'il s'agit d'estimations indirectes : tous ces chiffres sous-estiment très certainement la réalité.»*

Le Figaro

Merci à Taxi Girl